

reach every student
appuyer chaque élève

Subventions de 2007-2008 pour les besoins des élèves

VUE D'ENSEMBLE

19 mars

Objectif

- Donner aux conseils scolaires et aux autres intervenants clés une vue d'ensemble des principaux éléments proposés par les Subventions de 2007-2008 pour les besoins des élèves.

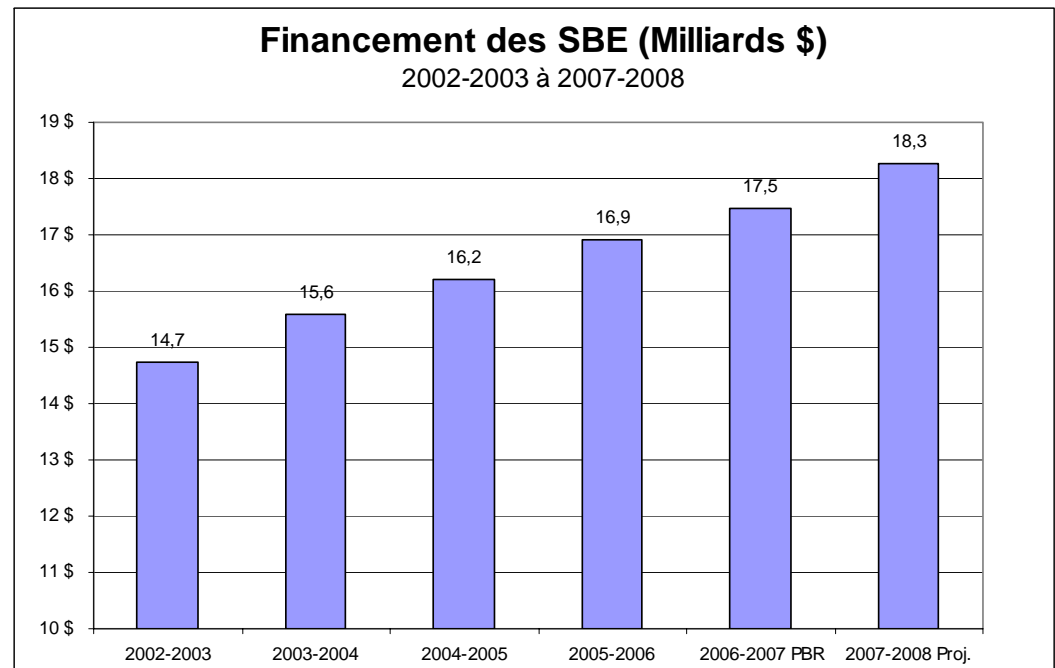
Il est à noter que les renseignements contenus dans cette présentation ont été fournis avant la parution d'un règlement qui régit l'attribution de subventions aux conseils scolaires dans le cadre de leur exercice financier de 2007-2008.

Les initiatives et les investissements décrits dans le présent document doivent être mis en œuvre par, et sont conditionnels à, l'approbation de ce règlement par le Lieutenant-gouverneur en conseil.

Le Ministère a l'intention de demander l'approbation de ce règlement en avril 2007 et vous avisera si le règlement est approuvé.

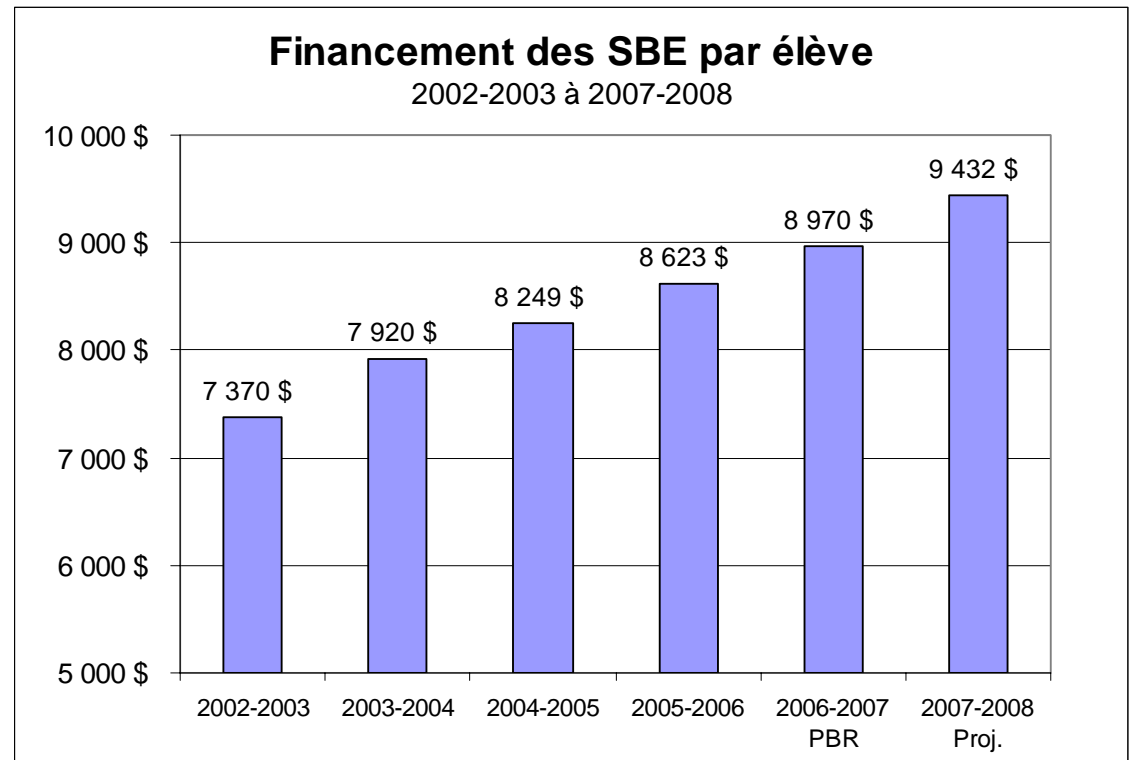
Vue d'ensemble

- Le financement affecté en 2007-2008 à l'éducation par l'entremise des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) s'élèvera à 18,26 milliards de dollars. Ceci représente :
 - 781 M \$ (4,5 %) de plus par rapport à l'année scolaire 2006-2007
 - 3,5 milliards de dollars (24 %) de plus par rapport à l'année scolaire 2002-2003



Vue d'ensemble

- Le montant par élève s'élèvera à plus de 9 400 dollars. Ce qui représente une augmentation de plus de :
 - 460 dollars (5,1 %) par élève, par rapport à l'année scolaire 2006-2007;
 - 2 060 dollars (28 %) par élève, par rapport à l'année scolaire 2002-2003.



Vue d'ensemble

- Le gouvernement a entrepris quatre années de réformes de financement, y compris trois nouvelles subventions ou allocations au cours de l'année 2007-2008 :
 - la Subvention pour l'amélioration des programmes
 - le Supplément pour l'éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits
 - L'Allocation d'aide aux écoles

Composantes des nouvelles subventions : Subvention pour l'amélioration des programmes

- La nouvelle Subvention pour l'amélioration des programmes devrait s'élever à 35 M \$ et assurera le financement de programmes et d'activités tels que les arts, la musique, l'éducation physique et les activités de plein air.
- Le financement est calculé par école (7 500 dollars par école), toutefois les conseils pourront eux-mêmes décider comment affecter ces fonds dans le cadre de leurs compétences.
- Cette subvention pourra servir à enrichir des programmes existants ou à offrir de nouveaux programmes.

Composantes des nouvelles subventions : supplément pour l'éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits

- Nouveau Supplément pour l'éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits. Par l'entremise de cette subvention, le Ministère allouera 10,5 M \$ comme suit :
 - 3,6 M \$ pour financer les programmes d'enseignement des langues autochtones offerts pour les sept langues autochtones reconnues dans le curriculum de l'Ontario;
 - 1,4 M \$ pour financer des cours d'études autochtones; et
 - 5,5 M \$ affectés selon le nombre d'élève autochtone, avec un facteur de pondération attribuant un financement supplémentaire aux conseils scolaires comptant une proportion plus élevée d'élèves des Premières nations et d'élèves Métis ou Inuits.

Composantes des nouvelles subventions : Allocation d'aide aux écoles

- L'allocation d'aide aux écoles étendent le soutien en milieu scolaire pour les petites collectivités de l'Ontario dont les écoles ont des effectifs peu élevés et se trouvent à une distance importante des autres écoles du conseil.
- « Les écoles ayant besoin d'aide » se définit par
 - les écoles élémentaires qui sont situées à 30 km ou plus des autres écoles élémentaires du conseil
 - les écoles secondaires qui sont situées à 60 km ou plus des autres écoles secondaires du conseil

8

Composantes des nouvelles subventions : allocation d'aide aux écoles (suite)

- Le financement pour le déploiement du personnel enseignant sera alloué comme suit :
 - Les écoles élémentaires ayant besoin d'aide, comptant au moins 50 élèves, obtiendront un financement leur permettant d'avoir au moins 7,5 enseignantes et enseignants.
 - Les écoles secondaires ayant besoin d'aide, comptant au moins 50 élèves, obtiendront un financement leur permettant d'avoir au moins 14 enseignantes et enseignants.
 - Au fur et à mesure que l'effectif augmentera, ces écoles continueront à recevoir un financement supplémentaire pour le personnel enseignant, s'ajoutant aux fonds correspondant aux normes de financement types, pour tenir compte du fait qu'il est possible que des enseignantes et enseignants spécialisés se déplacent pour offrir des programmes.
 - Le financement pour la rémunération du personnel enseignant pour les écoles ayant besoin d'aide sera calculé proportionnellement au nombre d'élèves dans les écoles dont l'effectif oscille entre 1 et 49 élèves.

Appui pour les réformes en cours : Éducation de l'enfance en difficulté

- 25 M \$ de plus à l'Éducation de l'enfance en difficulté pour assurer un financement stable aux conseils scolaires et soutenir la croissance du nombre de demandes pour les enfants ayant des besoins élevés à mesure que se poursuit le travail en vue d'élaborer une nouvelle méthode de financement. Ce financement supplémentaire servira aux fins suivantes :
 - offrir un financement stable pour le volet Besoins élevés pour les conseils qui ont des effectifs à la baisse et à ce que les conseils dont l'effectif augmente reçoivent un financement accru pour le volet Besoins élevés;
 - Soutenir et augmenter le nombre d'élèves ayant des besoins élevés à recevoir de l'aide par l'entremise du volet Incidence spéciale (VIS); et
 - tenir compte de l'augmentation des besoins dans le secteur de l'éducation de l'enfance en difficulté en appuyant un financement accru du volet Équipement personnalisé (VEP).

Appui pour les réformes en cours :

Transport des élèves

- Augmentation de l'allocation de transport de 2 % (15 M \$)
- La somme de 3 M \$ sera répartie entre les conseils en croissance. Le Ministère continuera aussi de protéger le financement aux conseils scolaires dont l'effectif fléchit
- Maintien du financement de 1,5 M \$ affecté au programme d'amélioration de la sécurité du transport scolaire
- Le Ministère poursuivra ses examens de l'efficacité et de l'efficience relatifs aux consortiums de transport en place et rajustera ses paiements en fonction des conclusions de ces examens.
- En 2006-2007, le Ministère accordera 7,6 M \$ supplémentaires par l'entremise de rajustements en cours d'année aux conseils qui faisaient partie de la première phase des examens de l'efficacité et de l'efficience.
- Ces investissements sont consentis dans le cadre de l'engagement pris par le gouvernement de réformer dans un délai de trois ans la prestation de services de transport des élèves, engagement annoncé dans le cadre des SBE pour 2006-2007.

11

Appui pour la réussite des élèves : effectif des classes au primaire

- Investissement de 100 M \$ supplémentaire afin de recruter 1 200 nouveaux enseignantes et enseignants.
- En 2007-2008, l'investissement total de la province dans l'initiative de la RECP (le montant de la réduction de l'effectif des classes au primaire) s'élèvera à 386 M \$.
- Le Ministère versera aux conseils scolaires plus de 700 M \$ de l'initiative de la RECP.
 - Les conseils scolaires utiliseront ces fonds pour construire ou acquérir plus de 1 900 nouvelles classes.

Appui pour la réussite des élèves : Conformité aux exigences liées à l'effectif des classes au primaire

- À compter de 2007-2008, on s'attend à ce que les conseils scolaires organisent leurs classes au primaire de façon à ce qu'au moins 90 % des classes au primaire aient 20 élèves ou moins.
 - Aucune classe au primaire ne doit avoir plus de 23 élèves.
- Si un conseil scolaire juge qu'il ne sera peut-être pas en mesure de respecter cette exigence en 2007-2008, il peut demander au Ministère une équivalence dans le cadre d'un programme de transition dans les circonstances suivantes :
 - Si les élèves ne peuvent pas être accueillis de façon sécuritaire dans des classes jusqu'à ce que les projets d'immobilisations soient terminés;
 - Pour appuyer les conseils scolaires dans la mise en œuvre complète de l'initiative de l'effectif des classes au primaire pour des programmes tels que les programmes d'immersion ou d'autres programmes spécialisés; et
 - Pour appuyer les conseils scolaires qui ont une proportion assez importante de petites écoles élémentaires, nécessitant plus de temps à la préparation.

Appui pour la réussite des élèves : Entente cadre sur les conventions collectives

- Montant total de 421 M \$ pour hausser de 3 % en 2007-2008 les repères salariaux tant pour le personnel enseignant que pour le personnel non enseignant.
- Investissement de 28 M \$ pour recruter 380 enseignantes et enseignants spécialisés au palier élémentaire.
- Investissement de 21 M \$ supplémentaires pour recruter plus de 320 enseignantes et enseignants pour la réussite des élèves au palier secondaire.
- 14 M \$ pour prendre en charge la part de l'augmentation du temps de préparation du personnel enseignant (3 minutes) que les conseils scolaires avaient auparavant accepté de financer avec leurs propres ressources.

Nouveaux investissements :

Conseils scolaires de langue française

- le Ministère versera 10 M \$ de plus aux conseils scolaires de langue française, reflétant l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre une stratégie de financement pluriannuel pour ces conseils scolaires, en :
 - accordant des fonds pour permettre aux conseils de langue française de recruter une enseignante ou un enseignant de plus pour pouvoir offrir des programmes novateurs au palier secondaire;
 - accordant en fonction de la taille des écoles un financement permettant de recruter au secondaire davantage d'enseignantes et d'enseignants pour les écoles de langue française afin de leur permettre d'accroître le nombre de cours uniques; et
 - augmentant à l'élémentaire le montant par élève dans le volet Français langue première de la Subvention pour l'enseignement des langues.

15

Nouveaux investissements :

Allocation pour les élèves conseillers

- Le Ministère versera par l'entremise de la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires :
 - 50 % de l'allocation pour les élèves conseillers (1 250 \$) en fonction du nombre réel d'élèves conseillers par conseil (au plus trois élèves conseillers); et
 - 5 000 \$ par élève conseiller au titre du remboursement des frais engagés
- Cette approche est comparable aux dispositions actuelles régissant le financement de la rémunération et des frais des autres conseillers. Le Ministère commencera à verser ces fonds aux conseils scolaires à compter de l'année scolaire courante (2006-2007).

16

Nouveaux investissements : Coût accru des services publics

- Un montant supplémentaire de 7 M \$ sera accordé pour les coûts énergétiques et les services publics en 2007-2008.
- Cela représente une hausse de 1 % du volet non salarial de la Subvention pour le fonctionnement des écoles.

Programmes d'immobilisations scolaires : Lieux propices à l'apprentissage (LPA)

- En 2007-2008, le Ministère lancera la troisième phase de l'initiative LPA pour permettre aux conseils scolaires d'entreprendre des travaux de réfection supplémentaires d'une valeur de 500 M \$.
 - Le Ministère compte annoncer les fonds une fois que la troisième phase de l'initiative LPA sera finalisée, soit d'ici septembre 2007.
- En 2007-2008, le Ministère continuera de collaborer avec l'Office ontarien de financement (OOF) pour assurer le financement à long terme du reste des projets de réfection des écoles prévus dans les première et deuxième phases de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage.

Programmes d'immobilisations scolaires : mécanisme de financement à long terme pour les programmes d'immobilisations

- Le Ministère travaille avec l'Office ontarien de financement à la conception d'un mécanisme provincial, semblable à celui utilisé pour le renouvellement de l'initiative LPA, permettant d'assurer le financement à long terme de travaux de construction d'une valeur approximative de 1,5 milliard de dollars entrepris par les conseils scolaires dans le cadre des programmes d'immobilisations suivants :
 - Écoles dont le coût de réparation serait prohibitif*
 - Immobilisations liées à la réduction de l'effectif des classes au primaire
 - Écoles dans les quartiers à forte croissance
 - Redressement immobilier transitoire pour les conseils scolaires de langue française

* Inclut des projets de construction non commencés dans le cadre de fonds alloués les années précédentes.

Programmes d'immobilisations scolaires : mécanisme de financement à long terme pour les programmes d'immobilisations (suite)

- Financement à court terme
 - Le Ministère remboursera aux conseils les frais d'intérêt à court terme encourus à l'égard de projets en cours de réalisation.
- Financement à long terme
 - Les conseils seront autorisés à sécuriser des emprunts à long terme pour la réalisation des projets admissibles dans le cadre de ces quatre programmes d'immobilisations en fonction du financement maximal leur ayant été accordé par leur conseil pour chaque programme.
- Le Ministère s'attend à ce que la première tranche de financement à long terme soit versée plus tard au cours de l'année scolaire 2007-2008.

20

Programmes d'immobilisations scolaires : Allocation de 2007-2008 pour les écoles des quartiers à forte croissance

- Pour assurer un meilleur accès au financement dans le cadre du volet Écoles des quartiers à forte croissance de la Subvention pour les installations destinées aux élèves, le Ministère a élargi les critères d'admissibilité à ce financement. En 2007-2008, ces critères seront :
 - l'école prévue doit être opérationnelle pour les années scolaires 2007-2008 ou 2008-2009; et
 - le taux d'occupation moyen de l'école prévue (sur 10 ans) doit être d'au moins 80 % à compter de la deuxième année suivant son ouverture.

Programmes d'immobilisations scolaires : Vente des installations scolaires excédentaires

- Les renseignements fournis par les conseils scolaires par l'entremise du Système d'inventaire des installations scolaires du Ministère révèlent qu'il y a un nombre considérable d'écoles élémentaires et secondaires qui ne sont plus utilisées et peuvent être excédentaires.
- Le Ministère consultera les conseils scolaires sur le processus qui pourrait être mis en place pour leur permettre de vendre leurs écoles excédentaires.

Rapports financiers et date limite pour la présentation des prévisions budgétaires

Consultation sur la définition de « budget équilibré »

- Le Ministère consultera les conseils scolaires dans le but de modifier la définition de « budget équilibré » pour l'année scolaire **2008-2009** pour être conforme à ce que prévoit la *Loi sur l'éducation* ainsi qu'aux principes comptables reconnus par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Rapports financiers et date limite pour la présentation des prévisions budgétaires

- Le Ministère a établi les dates suivantes en ce qui a trait à la présentation des rapports financiers pour l'année scolaire 2007-2008 :
 - **29 juin 2007** : Prévisions budgétaires des conseils pour 2007-2008
 - **30 novembre 2007** : Prévisions budgétaires révisées des conseils pour 2007-2008
 - **14 décembre 2007** : États financiers des conseils pour 2006-2007
 - **15 mai 2008** : Rapports financiers des conseils pour la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 mars 2008
- Le Ministère s'attend à ce que les formulaires relatifs aux prévisions budgétaires, y compris le Budget du conseil – cahier de travail, soient disponibles sur le SIFE avant la fin de mars 2007.

Investissements autres que les SBE

- En 2007-2008, le gouvernement continuera de financer d'autres importantes initiatives ne s'inscrivant pas dans le cadre des SBE, notamment :
 - La littératie et la numératie;
 - la réussite des élèves;
 - Le programme des langues officielles dans l'enseignement;
 - la GIARE;
 - le programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant;
 - la participation des parents;
 - le programme de sécurité dans les écoles; et
 - l'éducation des Autochtones, entre autres.

25